

Procédure à suivre pour bénéficier de la subvention accordée par la FLDF pour l'acquisition d'un Victor Stratus destiné à une Bibliothèque sonore.

[Protocole d'accord entre l'ADV et la FLDF valable du 1/07/2018 au 30/06/2019]

Le club désirant offrir un appareil Victor Stratus à une Bibliothèque sonore s'adresse à l'économate de l'ADV et achète l'appareil souhaité. (3 appareils maxima par club)

L'économate de l'ADV lui fournit l'appareil et une facture acquittée.

Le club remet à la Bibliothèque sonore l'appareil acheté.

La Bibliothèque sonore remet au club la demande spécifique d'abondement.

Le club adresse, par l'intermédiaire du correspondant de District de la Fondation, la demande d'abondement accompagnée de la facture acquittée.

Après réception de ces documents, la FLDF adressera au club la subvention prévue (50 % du coût de l'appareil).

FONDATION DES LIONS DE FRANCE **OPÉRATION BIBLIOTHÈQUE SONORE**

LES BIBLIOTHÈQUES SONORES DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

Notes et observations importantes :
La présente demande a été conçue pour être facile à remplir avec un ordinateur, mais elle peut aussi être remplie de façon manuscrite. Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées.
Une fois remplie, cette demande **devra transiter par le correspondant de District de la Fondation des Lions de France**, qui la verra avant de la transmettre au **Secrétariat de la Fondation des Lions de France à Paris**.
Site de la Fondation : <http://fondation.lions-france.org>

A l'usage exclusif des Léo Clubs et des Lions Clubs Français

Lions Club demandeur District :
Nom du responsable : E-mail :
Adresse
Code postal Ville :
Le Club demandeur a-t-il un compte ouvert à la Fondation ? Oui ou Non :
En dehors du Compte de Club ouvert à la Fondation, le Club a-t-il été à l'origine de dons à la FLDF dans les deux dernières années ? Oui ou Non :

VICTOR STRATUS OFFERT
Nombre de lecteur Victor Stratus offert:

Bibliothèque sonore bénéficiaire:
Nom et adresse :

Le club demande à la F.L.D.F. le versement de la subvention prévue par la Convention signée entre l'association des donneurs de voix (ADV) et la F.L.D.F. à savoir : 200 € par appareil multiplié par le nombre (3 lecteurs Victor Stratus maximum). Soit $200 \times \text{[nombre]} = \text{[montant]}$

Joindre une copie de la facture des appareils fournie par l'Économate de l'ADV

Signature du Président engageant le Lions Club demandeur de la subvention :
Je soussigné, agissant au nom et pour le compte du Lions Club de
atteste l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande de subvention.
Nom, prénom et signature du Président du Club engageant le Lions Club demandeur :

Nom et adresse du correspondant de District du Club demandeur :

Signature du correspondant : Date d'envoi au siège de la FLDF

La Bibliothèque sonore pourra fournir au Club la demande manuscrite ci-contre ou par mail une demande inscriptible.